

Centre Communal d'Action Sociale

Accueil de Jour Espace BEL AIR



Budget Primitif 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

POSTE COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE CCAS

BUDGET : 06 ESPACE ALZHEIMER BEL AIR

M22

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

ANNEE 2025

Demande effectuée le 27/03/2025 , Budget en Euros

GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

[illegible]

SERVICES EXTERIEURS

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	800,00	-	780,00	780,00		780,00
6283	PRESTATIONS DE NETTOYAGE A L'EXTERIEUR	600,00		8 160,00	8 160,00		8 160,00
6288	AUTRES	407,98		400,00	400,00		400,00
TOTAL GROUPE I		13 028,80		22 390,00	22 390,00		22 390,00

EXPLOITATION : RECETTES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

[illegible]

EXPLOITATION : RECETTES

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	R��l n-2 (1)	Budget ex��cutoire n-1 (2)	Budget pr��visionnel propos��			Recettes autoris��es (6)	Budget ex��cutoire (7)
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)		

PRODUITS FINANCIERS

PRODUITS EXCEPTIONNELS

7718		704,46					
778		0,05					

AUTRES PRODUITS

TOTAL GROUPE III	704,51						
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	320 672,98	336 053,24		366 830,26	366 830,26		366 830,26

002	Report �� nouveau en n-2	Report �� nouveau en n-1	Report �� nouveau en n				
		18 876,45					21 007,60
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	320 672,98	354 929,69	387 837,86	387 837,86		387 837,86

	R��el n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��			D��penses autoris��es	Budget ex��cutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
2183				1 300,00	1 300,00		1 300,00
2184		1 983,10		1 300,00	1 300,00		1 300,00
2188	867,32			420,00	420,00		420,00
TOTAL	867,32	1 983,10		3 020,00	3 020,00		3 020,00

INVESTISSEMENT : DEPENSES

	R��el n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��		D��penses autoris��es	Budget ex��cutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	867,32	1 983,10		3 020,00	3 020,00	3 020,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						
001			Report �� nouveau en n			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	867,32	1 983,10		3 020,00	3 020,00	3 020,00

INVESTISSEMENT : RECETTES							
Chapitre: 10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES							
	R��l n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��		Total	Recettes autoris��es	Budget ex��cutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles			
10222 FCTVA	264,38	33,10		120,00	120,00		120,00
TOTAL	264,38	33,10		120,00	120,00		120,00

INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre: 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	R��l n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��			Recettes autoris��es	Budget ex��cutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
28184 MOBILIER	137,00	150,00		100,00	100,00		100,00
28188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 190,78	1 800,00		2 800,00	2 800,00		2 800,00
TOTAL	1 327,78	1 950,00		2 900,00	2 900,00		2 900,00

INVESTISSEMENT : RECETTES

	R��l n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��			Recettes autoris��es	Budget ex��cutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 592,16	1 983,10		3 020,00	3 020,00		3 020,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	Report �� nouveau en n-2	Report �� nouveau en n				
		Report �� nouveau en n-1					

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 592,16	1 983,10		3 020,00	3 020,00		3 020,00
---------------------------------	----------	----------	--	----------	----------	--	----------

IV - ANNEXES AJA BEL AIR		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6578	Subvention de fonctionnement	Financement de l'adhésion de SEPM à un organisme mutualisateur	Société d'Entraide du Personnel Municipal (SEPM)	Association	1 245

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention
(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025		

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025 - BUDGET RESIDENCE BEL AIR

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES du CCAS - Budget Résidence Bel Air - AU 01/01/2025			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP - Budget Résidence Bel Air - AU 01/01/2025		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS (fondement article L.332-14)	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0		0	0	0	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché territorial principal	A	1	0	1	0	1	1
		1	0	1	0	1	1
FILIÈRE TECHNIQUE (c)							
		0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SOCIALE (d)							
Agent social principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Agent social principal de 2ème classe	C	2	0	2	0	0	0
Agent social territorial	C	3	0	3	2	0	2
		6	0	6	3	0	3
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE (e)							
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	0	1	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0
		2	0	2	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE (g)							
		0	0	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE (h)							
		0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION (i)							
		0	0	0	0	0	0
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE (j)							
		0	0	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j)		9	0	9	3	1	4

IV - ANNEXES			IV
AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION			
ÉTAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025			C1

C1 - ÉTAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2025	BUDGET BEL AIR Effectifs budgétaires	BUDGET BEL AIR Nombre agents	BUDGET BEL AIR Nombre ETP	CATÉGORIES (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)		CONTRAT (4)
						Indice	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (0)								
Agents occupant un emploi non permanent (1)								
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité	1	1	1	C	S	Indice brut 367		Nature du contrat (5)
Agent contractuel vacataire	1	0	0		OTR		(article L.332-23-1)	C.D.D.
TOTAL GÉNÉRAL	2	1	1					

(1) CATEGORIES : A, B et C.
(2) SECTEUR :

ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
S : Social (dont aide sociale)
Ms : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel (dont enseignement)
ANIM : Animation
PM : Police
OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) RÉMUNÉRATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b* : article 3, alinéa 2 : accroissement saisonnier d'activité
3 - 1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'emploi
3 - 3 - 1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
3 - 3 - 2* : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
3 - 3 - 3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3 - 3 - 4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50%
3 - 3 - 5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et de groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
3 - 4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
110 - 1 : collaborateurs de groupes d'élus
A : autres (à préciser)

(5) Indique si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex. : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

2025 : BUDGET PRIMITIF

Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque
Accueil de Jour Alzheimer Malo

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Vice-Présidente,

A Dunkerque, le 03 AVR. 2025

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session le 03 AVR. 2025
La Vice-Présidente,
Leïla NAIDJI



Certifié exécutoire par la Vice-Présidente, compte tenu de la réception en sous-préfecture, le 09 AVR. 2025 et de la publication le 15 AVR. 2025
A Dunkerque, le 15 AVR. 2025


La Vice-Présidente
du CCAS de Dunkerque
Leïla NAIDJI

1000 1000 1000
1000 1000 1000
1000 1000 1000

1000 1000 1000

1000 1000 1000

1000 1000 1000

1000 1000 1000

1000 1000 1000

